

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU JEUDI 19 MAI 2022 à 19h A LA SALLE DES FETES DE SAVIGNY EN SANCERRE**

**Etaient présents :**

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VAN DER PUTTEN Bruno, RAIMBAULT Agnès, BUFFET Bernard, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, SOUCIET Jean, LEJUS Bertrand, BARBEAU Julien, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, STOUPAK Marie-Paule, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, PABIOT Laurent, VERON Carine, CROUZET Olivier, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATTELLINI Gabrielle, PAYE Christelle, PELE Jean-Yves, CHERRIER Gérard, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France

**Etaient absents excusés :**

Mme BIGNON Océane a donné pouvoir à M. GODON Patrick  
Mme BEGUE Carole a donné pouvoir à M. VAN DER PUTTEN Bruno  
Mme CHAMBON Valérie a donné pouvoir à M. EGEA Olivier  
Mme PERONNET Anne a donné pouvoir à Mme RUELLE Thérèse  
Mme NOYER Françoise a donné pouvoir à Mme STOUPAK Marie-Paule  
M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme STOUPAK Marie-Paule  
Mme CHOTARD Brigitte est remplacée par M. SOUCIET Jean  
M. BILLAUT Jean-Louis a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard  
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à Mme Agnès RAIMBAULT  
M. VERBEKE Marc a donné pouvoir à M. KATITSCH Michel  
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. DELESGUES Christian  
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par MME ANTZ Laurence  
M. GAUCHERON Olivier est remplacé par M. CHERRIER Gérard  
M. BEAUJOIN Thierry, Mme LELIEVRE Corinne

M. LEGER Patrick est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal du 14 avril est approuvé à l'unanimité après la précision demandée par M. BILLAUT à propos du SDE : « M. BILLAUT rappelle que des financements peuvent être obtenus par les communes pour des travaux d'enfouissement avec un bonus de 50 000€ à raison d'une opération par an et par commune dans la limite des sommes inscrites au budget du SDE 18 et des dépenses engagées par les communes. Ce bonus vient en supplément des 60% du reste du chantier.

Les chantiers non retenus seront traités avec une prise en charge à 60% par le SDE. »

19h08, arrivée de Mme FOURNIER.

**Introduction : point sur le recensement du petit patrimoine et le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)**

M. SCOUPE rappelle l'importance du recensement du petit patrimoine puisque ce dernier figurera dans le PLUi. Il demande aux mairies de bien faire remonter les éléments remarquables.

19h15 arrivée de Mme MARQ

## I-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### I-1) Convention Initiative Cher

Mme AUDRY indique qu'il s'agit de la convention de partenariat économique avec Initiative Cher pour la mise en œuvre des actions pour favoriser la création, le maintien et le développement des activités économiques sur le territoire. Pour rappel, Initiative Cher accompagne les créateurs, repreneurs ou chefs d'entreprise afin de faciliter la réalisation de leur projet et leur faciliter l'accès aux crédits bancaires. Initiative Cher accompagne également la collectivité sur la gestion et l'octroi des aides TPE et à l'immobilier d'entreprise. Pour ce faire, une permanence se tient chaque lundi au siège de la CDC à Sancerre. Initiative Cher accompagne le porteur de projet sur le montage et l'instruction du dossier de demande de subvention, oriente vers les acteurs compétents, s'appuie sur le comité d'agrément qui rendra un avis tout en laissant la décision finale au conseil communautaire. La convention est conclue pour une durée d'un an selon les modalités financières suivantes :

- Gestion des aides et permanence hebdomadaire : 15 000 €
- Subvention Initiative Cher (10 % de la moyenne des prêts d'honneur octroyé sur les 3 dernières années) : 10 860 €

Mme AUDRY rappelle que 219 200€ ont été distribués sur 11 mois en 2021 et 47 emplois créés ou maintenus. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

### I-2) Convention Chambre des Métiers et de l'Artisanat

La convention avec la Chambre des Métiers comporte 4 axes d'intervention :

- Mise en place d'une permanence délocalisée sur rendez vous une fois par semaine au siège de la CDC
- Poursuite de l'action engagée en faveur du soutien à la transmission d'entreprise et à l'accompagnement des cédants
- Animation des territoires par l'organisation de réunions ou d'ateliers thématiques
- Appui au développement d'entreprises installées

L'axe sur le soutien à la transmission reprise se décompose de la manière suivante :

- Rencontre avec les dirigeants pour un diagnostic de cession
- Rédaction et diffusion d'une offre de vente sur le site transentreprise
- Facilitation de la mise en relation entre les cédants et les repreneurs
- Accompagnement du candidat à la reprise dans le montage de son dossier financier en lien avec Initiative Cher

La convention comprend l'accompagnement de 6 entreprises nouvelles dans leur projet de cession et le suivi des entreprises déjà engagées dans le processus de cession au titre de la convention.

Le détail financier de la convention de la participation demandée est le suivant :

Missions	Financement
Permanence d'accueil : 1 jour par semaine	4 000 €/an
Soutien transmission reprise- forfait suivi entreprises déjà engagées et accompagnement 6 entreprises nouvelles dans leur projet de transmission	6 000 €
Animation- 4 réunions ou ateliers par an	2 400 €
<b>Total</b>	<b>12 400 €</b>

Mme AUDRY rappelle que l'appui à la reprise est un axe important. Beaucoup de futurs cédants ont entre 50 et 55 ans. Beaucoup d'entreprises artisanales et de commerces sont à reprendre. L'accompagnement doit être fait au minimum 2 ans en amont.

La chambre des Métiers a beaucoup aidé la CDC sur une problématique avec les boulangeries émanant au départ de la commune de Feux.

M. BARBEAU indique que le travail de la Chambre des Métiers a été important. La Chambre a été sollicitée pour un accompagnement pour la vente de la boulangerie. Cela a permis de porter un regard attentif sur les boulangeries situées à proximité. Plusieurs communes sont concernées par la même problématique. Le travail de la Chambre a été présenté en réunion aux maires de ces communes. C'est important pour les projets de cession.

Mme AUDRY ajoute que lesdites communes sont Veaugues, Sens Beaujeu, Jars, Ménetou-Râtel, Bué et Crézancy en Sancerre. Une rencontre avec la CDC, la Chambre des Métiers et les maires est envisagée.

Mme AUDRY ajoute que le partenariat avec Initiative Cher, la CMA et la CDC fonctionne bien. La présence d'Emilian Coilier, manager de commerce est un plus.

Le conseil communautaire approuve à 2 abstentions (M. BUFFET et Pouvoir de M. BILLAUT) et 46 voix pour.

### **I-3) Attribution d'une aide TPE au profit de Mme SUARD Clémence pour un salon de coiffure sur la commune de Saint-Satur**

Mme AUDRY présente le dossier de Mme SUARD Clémence qui sollicite une aide TPE d'un montant de 3 220 € pour la reprise d'un salon de coiffure sur la commune de Saint-Satur. Mme SUARD reprend le salon situé rue Hilaire Amagat alors en vente. Agée de 36 ans et diplômée dans le secteur de la coiffure, elle souhaitait à terme pouvoir s'installer sur le secteur. Dans les perspectives d'évolution, Mme SUARD souhaiterait pouvoir embaucher un apprenti ou salarié et proposer de nouvelles techniques. L'aide TPE permettra le financement du matériel professionnel (caisse informatique, bacs et fauteuils, mobilier...). Le comité Initiative Cher a émis un avis favorable lors de sa séance du 28 avril 2022.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité

### **I-4) Attribution d'une aide TPE au profit de M. GILBERT Nicolas**

M. GILBERT Nicolas sollicite une aide TPE d'un montant de 2 500 € pour une activité de location de trottinettes en randonnée. Le siège social de M. GILBERT est situé sur la communauté de communes Terres du Haut Berry mais son activité principale aura lieu à 90 % sur notre territoire. Le règlement d'intervention des aides précise que les bénéficiaires sont « les entreprises implantées (siège social ou activité principale) sur le territoire de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire ». Son projet est éligible à une subvention « aide TPE » d'un montant de 5 000 € et rentre dans le cadre d'intervention des deux communautés de communes. Son activité consiste en la location de trottinettes pour des balades à la découverte du patrimoine local. Il propose aussi une activité de vente, réparation et entretien. M. GILBERT prépare les parcours adaptés aux demandes avec la mise en place de partenariats (brasserie, golf, producteurs, viticulteurs...). Il souhaite augmenter sa flotte de trottinettes afin de répondre à la demande. Etant donné que son siège social n'est pas sur le territoire mais que son activité y est implantée, il est proposé que les 2 communautés de communes se partagent l'aide. La Région a été contactée afin de savoir s'il était possible par dérogation que deux collectivités se partagent l'aide ; c'est envisageable.

Le comité Initiative Cher a émis un avis favorable à cette aide.

M. FONTAINE demande si cela ne pose pas de problème par rapport au règlement que le siège soit hors territoire. Mme AUDRY indique que 90% de l'activité est sur le territoire et le siège est situé à son domicile actuellement mais il envisage d'acquérir un local. Mme AUDRY ajoute que les locations de trottinettes sont prisées pour certains événements comme les enterrements de vie de garçon.

M. BUFFET demande si « on n'ouvre pas une boîte de Pandore ? On va avoir des problèmes : la Nièvre travaille beaucoup sur notre secteur. Ce sera difficile de maîtriser ensuite. »

Mme AUDRY répond que c'est une possibilité mais le règlement le permet. Des discussions ont eu lieu à ce sujet en bureau, en comité, en commissions. Le conseil communautaire, quoiqu'il en soit, reste souverain dans le choix des dossiers.

M. CROUZET remarque que l'autre CDC verse également une aide.

M. PABIOT rappelle que l'aide présentée en bureau s'élevait à 5000€ mais un accord a été trouvé avec l'autre CDC. « Le dossier, à l'origine avait seulement été présenté à notre CDC. Mais on peut modifier le règlement et préciser uniquement « siège social » si c'est le souhait du conseil communautaire. »

Le conseil communautaire approuve à 2 voix contre (M. BUFFET et pouvoir de M. BILLAUT) et 46 voix pour.

### **I-5) Avenant à la convention de partenariat avec la Région Centre Val de Loire**

Un avenant a déjà été reconduit en 2021 pour la poursuite du partenariat avec la Région Centre jusqu'au 30/06/2022. La signature du nouveau contrat régional a été décalé à octobre 2022. Afin de poursuivre le

partenariat, un nouvel avenant doit être contractualisé jusqu'à la fin de l'année 2022 dans l'attente du nouveau cadre d'intervention régional.

Dans le cadre d'intervention régional, les critères d'intervention seront modifiés mais ne sont pas connus à ce jour. Cela entrainera très certainement une modification des règlements d'intervention de la CDC en fonction des critères définis par la Région.

Les dossiers d'aide à l'immobilier sollicitant l'abondement régional devront parvenir à la Région avant fin août avant un vote en commission permanente de novembre 2022.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la signature de l'avenant n°2 avec la Région Centre Val de Loire.

## **II- TOURISME**

### **II-1) Convention avec la SPL Mille Lieux du Berry pour l'accès à la piscine intercommunale de Saint-Satur**

M. BARBEAU indique que dans le cadre de la gestion du camping de Saint-Satur par la SPL Mille Lieux du Berry, il est proposé un accès à la piscine aux clients du camping moyennant le versement d'un forfait de 1 500 € HT pour l'année 2022 à la CDC.

Les clients du camping seront identifiés par le port d'un bracelet pour effectuer le contrôle d'accès et bénéficieront donc d'un accès à la piscine durant les horaires d'ouverture.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la SPL des Mille lieux du Berry.

Les passages seront comptabilisés afin de revoir éventuellement le forfait pour l'année suivante.

M. DELESGUES explique que le camping était auparavant géré par Flower Camping qui est reparti avec ses mobiles home. Les installations ne sont pas aux normes. Le taux d'occupation sera moindre cette année puisqu'il reste 5 bungalows. Des travaux démarreront en novembre 2022 pour une ouverture en mai 2023. Le programme de 400 000€ de travaux est soutenu par le Département. M. DELESGUES ajoute que le forfait piscine est important pour le camping.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la convention.

M. BARBEAU annonce que l'entreprise H2O a été retenue pour l'étude de faisabilité pour la piscine. La réunion de démarrage est prévue le 15 juin à 16h30.

### **II-2) Restitution du point information touristique de Belleville sur Loire à la commune**

M. BARBEAU indique que la commune de Belleville sur Loire a fait part de la volonté de reprendre le bâtiment du point accueil d'information touristique situé route de Sancerre à Belleville sur Loire. Une demande de rétrocession officielle a été formulée par courrier en date du 26 avril 2022. Ce bâtiment accueille le point information touristique qui avait été transféré à la CDC en 2010. La commune souhaite désormais reprendre en gestion ce bâtiment et contractualiser directement avec l'office de tourisme du Grand Sancerrois pour les modalités d'organisation.

Il est proposé au conseil communautaire de rétrocéder le bâtiment à la commune de Belleville sur Loire.

M. BARBEAU précise que la commission a émis un avis réservé.

M. VAN DER PUTTEN explique que le bâtiment et la parcelle qui l'entoure doivent être entretenus par la CDC. Le bâtiment a 35 ans et des lacunes thermiques : il fait chaud en été et froid en hiver. La mise à disposition avec l'office de tourisme permettra à la commune de réaliser des travaux et d'aménager la parcelle tout en permettant à l'office de tourisme de continuer à fonctionner.

Mme MARQ indique que le sujet est évoqué depuis longtemps. L'office de tourisme peut facilement conventionner avec les petits Points d'Information Touristiques.

La rétrocession aura lieu au 1<sup>er</sup> juillet 2022

Le conseil communautaire approuve avec 1 abstention (M. CHERRIER) et 47 voix pour

## **III- RESSOURCES HUMAINES**

### **III-1) Convention avec le Centre de Gestion du Cher pour les déclaration et création d'emploi**

M. PABIOT annonce que le centre de gestion a modifié le fonctionnement pour les créations et vacances d'emplois. Auparavant, les collectivités transmettaient les demandes de vacance ou créations de poste via un formulaire papier. Désormais le centre de gestion propose d'utiliser un outil en ligne et soit de gérer pour le compte des collectivités la déclaration soit que les collectivités soient autonomes. Si le centre de gestion fait la démarche à la place de la collectivité, la prestation sera payante (20 € l'acte) ou la collectivité sera autonome mais pour cela l'agent en charge

des déclarations et vacances devra suivre une formation payante auprès du centre de gestion (70 € la journée de formation). Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer la convention avec le centre de gestion pour l'utilisation du site emploi territorial (SET) et à autoriser l'agent concerné à effectuer la formation correspondante.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### III-2) Création d'un poste d'animateur pour les adolescents

M. VAN DER PUTTEN propose la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial pour développer les activités sur le territoire à destination des 12-17 ans. Ce poste serait annualisé et permettrait de proposer une offre et des activités pour les adolescents sur les périodes de petites vacances scolaire et l'été et ensuite éventuellement sur les mercredis ou des soirées. Les démarches engagées avec Territoire Conseils et la Convention Territoriale Globale (CTG) démontrent le manque d'une offre structurée pour les adolescents sur le territoire. Cet été, des activités sont proposées de manière ponctuelle mais la volonté demeure de proposer un service pérenne pour cette tranche d'âge.

C'est pourquoi il est proposé la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. L'emploi pourra être pourvu par un contractuel sur le fondement juridique de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il est également précisé que le recrutement de cet agent, s'il est contractuel, se fera sur la base de l'échelle indiciaire du grade d'adjoint d'animation territorial.

M. VAN DER PUTTEN ajoute que cet animateur viendra en soutien à la directrice de l'accueil de loisirs de Vailly. Il pointe la difficulté de recruter du personnel pour les périodes de vacances.

Le conseil communautaire approuve la création de poste à l'unanimité.

### III-3) Création d'un poste d'adjoint d'animation saisonnier pour l'été pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap

L'accueil de loisirs de Saint-Satur a été sollicité pour recevoir cet été un enfant en situation de handicap. Cette demande avait déjà été formulée l'année dernière mais il n'avait pas été possible d'aller au bout de la démarche du fait de la nécessité d'avoir un accompagnement dédié pour cet enfant. En effet, cet enfant dispose d'une AVS sur le temps scolaire mais cette possibilité n'est pas permise sur le temps extrascolaire. Afin de permettre un accueil du handicap dans les meilleures conditions possibles, il est nécessaire d'avoir un encadrement dédié. C'est pourquoi il est proposé la création d'un poste d'adjoint d'animation à 32/35 -ème du 11 juillet au 12 août 2022. Une demande de financement CAF sera sollicitée dans le cadre de l'accueil d'enfant en situation de handicap permettant la prise en charge financière du salaire de l'animateur (à hauteur de 80%).

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

## **IV-FINANCES**

### IV-1) Redevance d'occupation pour le gymnase intercommunal situé à Vailly sur Sauldre

Suite aux discussions sur les redevances d'utilisation du gymnase entre les élus et les associations, il est proposé de fixer un forfait d'utilisation aux associations (en lieu et place du taux horaire précédemment défini) à hauteur de 200 €/an.

M. TEYSSANDIER explique que le taux horaire qui avait été fixé risquait de mettre les associations en difficulté. Toutefois, ce tarif horaire reste valable pour la location extérieure.

Le conseil communautaire approuve à 5 voix contre (M. FAUROUX, Mme VERON, M. BUFFET (+pouvoir de M. BILLAUT), M. PIERRE), 1 abstention (M. ANDRE) et 42 voix pour.

### IV-2) Demande de financement auprès de la CAF pour deux projets de fonctionnement des accueils de loisirs : inter centres et projet Beopolis pour le centre de Vailly et éventuellement mini-camp des adolescents

M. VAN DER PUTTEN annonce que des financements vont être sollicités auprès de la CAF pour les projets de fonctionnement des structures des accueils de loisirs :

- Accueil de loisirs de Vailly sur Sauldre : projet sur les abeilles en lien avec un apiculteur du territoire (Beopolis sur la commune du Noyer) : projet sur 3 ans avec une action à chaque période d'ouverture avec

un système de parrainage de ruches, personnalisation des ruches par les enfants et ateliers thématiques autour des abeilles : coût du projet : 2 945 € HT

- Inter centre commun aux accueils de loisirs : journée intervilles avec des structures gonflables et des goodies offerts à tous les participants. Cette journée se tiendra au stade de Vailly sur Sauldre : coût du projet : 3 056€
- Mini-camp pour les adolescents du 1<sup>er</sup> au 5 août à Saint-Père, coût du projet : 6 288 €

Il est donc proposé au conseil communautaire de solliciter une subvention de fonctionnement auprès de la CAF pour les projets listés ci-dessus.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

M. PABIOT remercie Mme FOURNIER grâce à qui un animateur a été recruté pour le mini camp.

## Questions diverses

Dates conseils communautaires :

- 16 juin
- 7 juillet
- 15 septembre
- 20 octobre
- 17 novembre
- 15 décembre

Inauguration France Services :

Le 28 juin à 15h30 à Gardefort

M. PABIOT présente Mme Cadete Virginie, agent France Services qui assiste au conseil dans le public.

La Poste :

M. PABIOT indique que la Poste de Léré est fermée de temps en temps pour remplacer du personnel France services à Saint Satur. « Ce n'est pas ce qui nous a été vendu, et le phénomène s'amplifie ».

Mme RUELLE Thérèse constate que le même procédé a été utilisé avec les mairies, le service public se détériore.

COPIL PLUi le 14 juin :

Entre le 20 et le 24 juin, des rencontres auront lieu avec les communes. La présence des élus est de la plus haute importance. M. PABIOT rappelle que les élus ne sont pas obligés de tout accepter. Le sujet mérite discussion et il est important d'avoir les mêmes données d'information. M. PABIOT indique que le schéma de M. SCOUPE était très clair. Il faudra discuter sérieusement avec l'Etat. « On doit faire appliquer les lois mais on a le devoir de défendre les intérêts des administrés. Ces réunions sont fondamentales ».

Locaux des impôts :

Une rencontre a eu lieu avec M. MENETTE de la DGFIP, M. PABIOT, M. TEYSSANDIER et Emilie. « M. MENETTE a bien compris les attentes et les intentions de la CDC. Nous sommes dans l'attente du bail. Les locaux sont sains et grands. C'est l'idéal pour les réunions. Il y a même de quoi stocker le matériel de l'accueil de loisirs. »

Restitution de l'étude de Suez le 8 juin

Associations

Mme AUDRY était invitée par l'association des commerçants et artisans de Vailly dont le bureau a été renouvelé.

Mme AUDRY invite les mairies à faire connaître les nouvelles associations.

20h15, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.